

DISTRICT DE
ROLLE

CANTON DE
VAUD

Commune de
ESSERTINES
SUR ROLLE

secteur : EN ROUSSILLON

Plan partiel d'affectation

A. de la zone village

B. fixant les limites de construction

Sous réserve de rectifications
de minimum importance
concernant la limite de
la zone

1 : 500

Approuvé par la municipalité
de ESSERTINES
dans sa séance du 28 sept. 87
Le Syndic Secrétaire



S. Pichon

Ch. Gremlich

Plan déposé au greffe municipal
pour être soumis à l'enquête
publique du
Le Syndic Le Secrétaire

Adopté par le Conseil Général
dans sa séance du


Le Président Le Secrétaire



Approuvé par le Conseil d'Etat
dans sa séance du

l'atteste


Le Chancelier

A. LEGENDE ZONE VILLAGE :

 Périmètre de la zone

 Sous-périmètre  Secteur à étudier par plan de quartier


 Bâtiments pouvant être maintenus, mais pas reconstruits


 Périmètre d'implantation


< > Direction du faîte

⑨ Hauteur au faîte max.

B. LEGENDE PLAN LIMITES DES CONSTRUCTIONS

 Nouvelle

 Surface sur laquelle les bâtiments peuvent être transformés, subir certaines modifications ou reconstructions. En cas de reconstruction totale, après destruction de $\frac{3}{4}$ au moins du bâtiment, la limite de construction devra être respectée

 Bâtiments pouvant être maintenus, mais pas reconstruits

